



Santé publique

Vers une interdiction de fumer dans tous les lieux fermés et couverts ?

Yves Bur, député UMP du Bas-Rhin, avec le soutien de 81 autres parlementaires (dont le Mayennais Marc Bernier), a déposé une proposition de loi relative à la protection contre les dangers du tabagisme passif. Elle comporte un article unique : *« Il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent un lieu de travail, ainsi que dans l'enceinte des établissements d'enseignement et d'éducation ».*

Dans leur exposé des motifs, les députés signataires rappellent qu'au début des années 90, la France s'est dotée d'une loi « courageuse » de lutte contre le tabagisme, *« par un contrôle de la communication et de la promotion du tabac d'une part et par la volonté de permettre aux non fumeurs de ne pas être en contact avec la fumée en organisant des zones fumeurs d'autre part ».* Cependant, constatent-ils, *« ce dispositif précurseur n'a été qu'insuffisamment appliqué. A l'inverse, tout a été fait pour compliquer sa mise en œuvre et le rendre ainsi de facto inapplicable ».*

Les députés évoquent les conséquences sanitaires du tabagisme sans oublier *« la somme des souffrances subies par les malades au cours de leurs traitements ainsi que des drames que vivent les familles ».* Ils font également référence aux recherches scientifiques sur les dangers du tabagisme. Entre autre, les chercheurs ont montré que *« si la fumée de tabac directement inhalée ou de manière passive présentent la même composition chimique, il y a cependant une différence essentielle entre fumée primaire (directement aspirée) et la fumée passive. On trouve davantage de substances cancérigènes et autres substances toxiques dans la fumée passive. En outre, la fumée passive se dégage sur un laps de temps beaucoup plus élevé que la fumée primaire : 20 à 30 secondes de bouffées actives pour 10 minutes de fumée passive par cigarette consommée ».*

Bref, écrivent les députés, la fumée constituant un danger, *« il convient de permettre à chacun de pouvoir évoluer dans des lieux publics fermés et couverts sans craindre d'y être exposé et sans avoir,*

sans cesse, à veiller à ne pas être en contact avec elle ».

Santé publique et sécurité juridique

Par ailleurs, la Cour de cassation, dans un arrêt du 29 juin 2005, a tranché en faveur de l'obligation de résultat de l'employeur quant à la protection du salarié contre les effets nocifs du tabac. Si l'entreprise n'est pas en mesure de garantir réellement l'absence de tabagisme passif, le salarié qui donne sa démission peut considérer qu'il a été licencié sans cause réelle et sérieuse par son employeur. A plus long terme, quelle sera l'issue d'un procès d'un salarié contre son employeur en cas de maladie liée à un tabagisme passif dont il est établi qu'elle a été contractée dans le cadre professionnel ? Des raisons de santé publique justifieraient, à elles seules, l'interdiction de fumer sur le lieu de travail, sans distinction du type d'activité. Selon les députés, des motivations liées à la préservation de la sécurité juridique viennent s'y ajouter et en souligner la nécessité.

Au demeurant, les députés ne se contentent pas d'une proposition de loi avec un article unique et posant une interdiction. Au moins au niveau des intentions, dans une approche plus globale, ils soulignent les enjeux d'une communication sur les méfaits de la consommation des produits du tabac, ainsi que ceux d'une amplification des campagnes de prévention et d'aide à l'arrêt de fumer. Sans oublier des aménagements législatifs *« rendus nécessaires pour contrer les pratiques des cigarettiers ».*

48 % des étudiants en soins infirmiers sont mayennais

En 2004, les Pays-de-la-Loire comptent quinze instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) qui accueillent plus de 3 200 étudiants. Deux IFSI sont implantés dans le département : à Laval (Croix-Rouge Française) et à Mayenne (Centre hospitalier).

Une enquête organisée par la DRASS en 2004 auprès des IFSI fournit plein d'informations sur le taux d'accès en formation, le profil des étudiants, les taux de réussite au diplôme, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Cette enquête fait l'objet de l'*Echo des Stat. Pays de la Loire* n° 33 de février 2006 (« Les étudiants

en instituts de formation en soins infirmiers », (4 p.) ⁽¹⁾.

L'article diffusé ne comporte qu'une seule information par département : elle concerne l'origine géographique des nouveaux inscrits en première année.

Ainsi, dans les deux IFSI implantés en Mayenne, 48 % des nouveaux étudiants résidaient dans le département avant d'entrer en formation (53 % pour les Pays-de-la-Loire) ; par ailleurs, 16 % habitaient dans un autre département ligérien ; 28 % dans un département breton et 8 % en dehors de la Bretagne ou des Pays-de-la-Loire.



A votre agenda

L'Europe sociale : entre inquiétudes, espoir et nécessité le 23 mars, à Pré-en-Pail

La Maison de l'Europe en Mayenne et la Communauté de communes des Avaloirs organisent, le jeudi 23 mars 2006, à 20h30, à la salle « Benjamin-Merchin », à Pré-en-Pail, une conférence-débat sur « **L'Europe sociale : entre inquiétude, espoir et nécessité** » : quelles sont les attentes des citoyens ? Quelles sont les politiques de l'Union européenne ? Quelles sont les évolutions possibles (régulation, harmonisation, etc.) ?

La conférence sera animée par Jean-Pierre Gohel, président de la Maison de l'Europe de Caen-Basse-Normandie.

Les intervenantes :

- Roselyne Bachelot-Narquin, députée européenne (PPE-DE), membre de la commission « Affaires sociales » du Parlement européen.
- Evelyne Gebhardt, députée européenne allemande (PSE), rapporteure de la directive Bolkestein au Parlement européen.

Conférence gratuite et ouverte à tous (possibilité de co-voiturage au départ de Laval : rendez-vous à 19h15 sur le parking de la Place de Hercé). Renseignements au 02.43.69.55.21.

La pensée hebdomadaire

« Sans sombrer dans une béatitude extatique, il me semble que l'on peut, que l'on doit même se préparer avec optimisme à la maladie – le pessimisme étant déjà en lui-même une terrible maladie –, ne serait-ce que pour mieux lui faire la nique, qu'il est agréable de se dire que la maladie, au fond, nous rend la santé plus agréable, que la médecine d'aujourd'hui, à défaut de nous guérir, sait assez bien prolonger nos maladies, et que dans un être bien portant, il y a un malade potentiel qui a tout intérêt à ne pas l'oublier ».

Lucien Gourong, « Tout conte fait – Tant qu'on a la santé », *Dimanche Ouest-France* du 19 février 2006.

⁽¹⁾ - http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr/doc_stat/dsecho_fichiers/dsecho33.pdf